

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.09.2019	15h34	19.172	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Andreas Jurt, au nom du groupe libéral-radical

Titre : École obligatoire, devoirs à domicile : acquisition en classe, mémorisation par les devoirs

Contenu :

Par les médias, nous apprenons que l'État de Neuchâtel veut réduire la quantité des devoirs scolaires à la maison pour les élèves de l'école obligatoire (années 3 à 11). Cette « bonne-mauvaise » nouvelle a suscité des remarques comme celle d'un internaute : « *Veut-on faire de nos élèves des idiots ou des fainéants ?* ». Est-ce la faillite de notre système d'enseignement ou plutôt une évolution positive qui se base sur des faits pédagogiques et scientifiques démontrés ? Insistons sur le fait de rappeler que la Suisse n'a pas de matière première à l'exception de la « matière grise » (éducation, formation, recherche et innovation) et que les résultats de PISA démontrent que l'acquisition des connaissances s'affaiblit.

Développement :

Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) entend harmoniser et limiter la durée maximale des devoirs scolaires à dix minutes par jour pour les écoliers de 3^e et 4^e année, à trente minutes pour les élèves de 9^e, 10^e et 11^e année, soit, en moyenne, un temps deux fois plus court que ce que prévoyaient les anciennes directives en vigueur dans le canton. C'est une bonne idée que de fixer un cadre, mais son application devrait être plus souple, car les établissements scolaires reçoivent des populations scolaires différentes selon leur sociologie. Une solution qui coûte : faire les devoirs à l'école comme dans les pays nordiques. À notre sens, les problèmes des devoirs sont moins le fait de difficultés avec les parents (comme semble le dire le DEF) que des inégalités engendrées par des situations familiales précaires.

D'un côté, 10 à 30 minutes de devoirs par jour en fonction de l'âge, et de l'autre, une utilisation moyenne de quatre heures par jour sur la Toile, selon une étude de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEI). Dès lors, comment fixer les priorités pédagogiques et éducatives afin d'empêcher une société de devenir « autiste » et socialement « handicapée », dû à une politique scolaire qui laisserait la place à la Toile au détriment d'un processus éducatif conceptualisé et stimulant du savoir ?

« *Dans notre canton, lorsque nous parlons de devoirs, nous faisons référence à une multitude de pratiques différentes* », constate la cheffe de département.

Les devoirs à la maison ne doivent consister qu'en des exercices de mise en œuvre des connaissances acquises à l'école (compétences cognitives pour faire savant). L'aide extérieure (parents par ex.) ne devrait pas aller au-delà d'une fonction de contrôle des devoirs. Sauf erreur, la directive ne prendrait pas en compte cet élément.

Ces quelques réflexions pour dire que la question des devoirs est intimement liée à l'enseignement. Le DEF semble vouloir résoudre un cas particulier sans l'intégrer à la problématique plus large de l'enseignement ; un problème → une directive. Pas de souplesse pour les écoles ; objectifs purement « utilitaristes ». De façon générale, les enseignant-e-s se plaignent de vivre dans une école envahie de directives qui peu à peu grignotent une autonomie pourtant nécessaire. Y a-t-il eu concertation ?

Questions :

- Manque-t-il une vision d'ensemble du corps enseignant à ce sujet ?
- Les enseignants sont-ils « débordés » par le manque de soutien dont ils disposent, entre autres, pour des raisons de restrictions budgétaires ?
- Ces mesures doivent-elles être prises pour les enseignements comme indicatives, comme une moyenne ou comme fixes ?
- Les enseignants sont-ils encore autorisés à donner des devoirs pour les travaux commencés en classe ? La négation voudrait dire qu'on « enfonce le clou » pour l'exclusion sociale antidémocratique !
- Finalement, les soi-disant « cancre » resteront-ils « sur le bord de la route » par manque de soutien et/ou concept pédagogique ?

Demande d'urgence : NON, quoi que...

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Andreas Jurt

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Nicolas Ruedin	Bernard Schumacher	Stéphane Rosselet
Béatrice Haeny	Jean-Bernard Steudler	Damien Humbert-Droz
Yves Strub	Philippe Haeberli	René Curty
Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean	Jean-Frédéric de Montmollin	Didier Boillat
Boris Keller		